

Informations des personnes accueillies (Section 1 du chapitre II du titre premier du livre 1er de la 1ère partie du CSP)

21/05/2003

PREMIÈRE PARTIE
PROTECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
LIVRE 1er
PROTECTION DES PERSONNES EN MATIÈRE DE SANTÉ

TITRE 1er
DROITS DES PERSONNES MALADES ET DES USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ

Chapitre II
Personnes accueillies dans les établissements de santé

Section 1 : Informations des personnes accueillies